



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 18 mai 2010

Compte rendu affiché le : 25 mai 2010

Date de la convocation : 6 mai 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 23

En exercice : 23.

Présents : 14

Votants : 14

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, Boudier J P, Lornage F, Grange D, Tardy F,

CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C'(2), Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G,

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Mme Larue M F

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Toinon D

Secrétaire de séance : Mr Gonon P

Excusés : Mrs Moralès P, Gros R, Louat R, Philippon B, Vivien G, Lhopital J L, Mme Grange M, Piot M,

N°250 Objet : Demande de subvention pour la réalisation des diagnostics agricole préalables à la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du deuxième contrat de rivière pour la Coise le SIMA Coise est opérateur des mesures agro environnementales et des démarches dans le cadre des mises aux normes des bâtiments d'élevage.

Préalablement aux mises aux normes des bâtiments d'élevage, les exploitations sont tenues de faire réaliser un diagnostic d'exploitation complet qui comporte un pré diagnostic bâtiment et un diagnostic d'exploitation.

Le SIMA Coise étant l'opérateur de ces démarches, c'est ce dernier qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces diagnostics. Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de l'Europe pour la réalisation de ces diagnostics. Le financement de ces diagnostics est assuré à 100% par ces deux partenaires.

Il est donc proposé de solliciter ces deux partenaires sur la base de 50 diagnostics pour un montant TTC de 84 342.00 €.

Trois prestataires interviendront sur ces diagnostics : La Chambre d'Agriculture du Rhône et les bureaux d'études SCE et BURGEAP

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à solliciter les aides financières de l'Europe et de l'Agence de l'eau LB pour un montant prévisionnel de 84 342.00 € TTC.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 18 mai 2010

Le Président

Jean Yves Charbonnier